Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260313-2026_028-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six et treize mars à 18 heures 30, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 6 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 15

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT, Anne, TEFFAINE Sylvianne, BRUAND Christophe, LEFEUVRE Chantal, JAFFRÉ Violaine, PELLAN Gérard, CAMARD Vanessa, CICEREN Liliane, BAUDUCEL Alice et RUELLAN Sébastien.

Absents excusés : Daniel PANSART (pouvoir donné à Violaine JAFFRÉ), Frédéric LEJART (pouvoir donné à Liliane CICEREN), Jean-Yves TRONET (pouvoir donné à Philippe HELLO) et Jean-Marc GUILLOT (pouvoir donné à Sylvianne TEFFAINE)

Le Conseil nomme Anne ROBERT en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-028
BUDGET LOTISSEMENT DU CHAMP PIRY
APPROBATION DU CFU 2025

En l'absence de Monsieur Daniel PANSART, adjoint délégué aux finances, Monsieur le Maire propose de désigner Madame Anne ROBERT, 1ère adjointe, puis sort de la salle. Monsieur le Maire ne participe pas au vote ni à la délibération.

Madame Anne ROBERT, 1ère adjointe, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2025 du budget du budget du Lotissement du Champ Piry dressé par le Maire.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
Excédent reporté	408 169,42 €
Recettes de l'année (variations de stocks comprises)	148 132,66 € (0,00 €)
Dépenses de l'année (variations de stocks comprises)	314 702,86 € (6 374,86 € + 308 328 €)
Excédent à affecter	**241 599,22 €**
INVESTISSEMENT	
Excédent reporté	0,00 €
Recettes de l'année (variations de stocks comprises)	308 328,00 €
Dépenses de l'année (variations de stocks comprises)	308 328,00 €
Déficit/excédent à reporter	**0,00 €**

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260313-2026_028-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

par « 13 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **PREND ACTE** des valeurs présentées concernant le budget du Lotissement du Champ Piry 2025
- **ARRETE** les résultats tels que présentés ci-dessus
- **DECLARE** définitivement closes toutes les opérations du budget du Lotissement du Champ Piry de l'exercice 2025
- **PREND ACTE** qu'aucun déficit ni excédent d'investissement 2025 n'est constaté
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre
Le Maire,
Philippe HELLO

La secrétaire de séance
Anne ROBERT

MAIRIE DE NOYAL
Côtes d'Armor

Délibération certifiée publiée le 16-03-2026 - transmise en Préfecture le 16-03-2026
Philippe HELLO, Maire